



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **29 mai 2024 à 13h30**.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée, des masques sont également disponibles.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

DIFFUSION DES SÉANCES

Les séances extraordinaires sont disponibles pour visionnement en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

RÈGLEMENT 1134-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

PÉRIODE DE QUESTIONS (article 20 et suivants)

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la période de questions (d'une durée de 30 minutes) celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour et le temps alloué est de 5 minutes maximum par personne.

Les questions lors des séances extraordinaires ne peuvent être posées qu'en présentiel, séance tenante.

COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)

Les dépôts ne sont pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 MAI 2024 À 13H30**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Aucun
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 2.1 Aucun
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Aucun
- 5. RÈGLEMENTS**
 - 5.1 Adoption du Règlement d'emprunt 1146-2024 modifiant le Règlement d'emprunt 1143-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 755 000 \$ pour des travaux de la conduite d'eau potable sur le boulevard Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs
 - 5.2 Adoption du Règlement 1147-2024 concernant la division du territoire de la Ville de Bromont en six (6) districts électoraux et abrogeant le Règlement 1094-2020
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 6.1.1 Aucun
 - 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.2.1 Aucun
 - 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.3.1 Aucun
 - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 6.4.1 Aucun
 - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.5.1 Aucun
 - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 6.6.1 Aucun



6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.7.1 Aucun

6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.8.1 Aucun

6.9 DIRECTION GÉNÉRALE

6.9.1 Aucun

6.10 RESSOURCES HUMAINES

6.10.1 Aucun

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

7.1 Aucun

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Aucun

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 Aucun

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

10.1 Aucun